

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 03 janvier 2023



L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de huit, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 26 décembre 2022.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – BRENAUDIÈRE – GUYON – BERTRU – ROTHMUND – BARP CASTANIÉ – MATHURIN.

Absent excusé : M. THABARANT Bernie (pouvoir à M. GILIBERT Jacques)
Mme DESMAISON Maryline

Secrétaire : M. BRIOT Clément.

Lecture et validation du précédent compte-rendu seront faites lors de la prochaine réunion.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sans objet.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE – CHOIX D'UN CONTRÔLEUR TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de sélectionner un contrôleur technique pour les travaux de la Mairie. Pour cela, trois devis ont été demandés aux entreprises ALPES CONTRÔLES à Clermont-Ferrand, SOCOTEC à Yzeure et AACCESS à Chapeau.

Après s'être fait présenter les devis des entreprises suivantes :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
ALPES CONTRÔLES	4 820,00	5 784,00
SOCOTEC	4 950,00	5 940,00
AACCESS	3 570,00	4 284,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

DÉCIDE de porter son choix sur la SARL AACCESS pour un montant T.T.C. de 4 284,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

VALIDATION DE SERVICES D'UN AGENT DU SIAD

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Mairie de Chantelle relatif à la validation d'années IRCANTEC d'un ancien agent du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Développement de la région de Chantelle (SIAD), Syndicat dissout depuis le 31 décembre 2002.

Madame MARMET, ancien agent, actuellement au régime CNRACL a demandé la validation de ses services IRCANTEC, ce qui entraîne une cotisation de son ancien employeur de 2 956,14 €.

Le SIAD étant dissous, la Commune de Chantelle a reçu un courrier de la CNRACL lui demandant de verser cette somme.

La Commune de Chantelle a donc réparti le montant dû entre toutes les communes adhérentes au SIAD dont faisait partie la Commune de Charroux, en fonction du nombre d'habitants au moment de sa dissolution.

La Commune de Charroux devra donc reverser à la Commune de Chantelle la somme de **183,19 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

PREND acte de la somme à régler

COMPTE RENDU DES REUNIONS DIVERSES

◆ **SDE 03** : Avec la société SPIE, le SDE 03 est venu faire des tests sur tous les lampadaires et projecteurs de la commune. Un devis va être transmis.

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Vœux du Maire** : Rendez-vous samedi à 10h pour la préparation.

◆ **Intervention de Richard BRENAUDIERE** : Il faudrait voir pour racheter un drapeau français pour mettre à la mairie.

◆ **Intervention de Christine BARP CASTANIÉ** : Afin de prévoir et organiser le départ en retraite de Gina BERTRU, elle propose de lui demander de faire un calendrier de toutes les tâches qu'elle effectue.

◆ **Bulletin Municipal** : Voir pour une sortie mi-janvier.

◆ **Boxs Marché de Noël** : Début du démontage le vendredi 06 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Etat récapitulatif des délibérations du 03 janvier 2023

2023 – 01 : Réhabilitation du bâtiment de la mairie – Choix d'un contrôleur technique

2023 – 02 : Validation de services d'un agent du SIAD

SIGNATURES